



Commune d'Éterville

Quartier d'habitation "L'Orée"

Permis d'aménager n° PA 01425421D0002 accordé le 5 juillet 2021
et Permis d'aménager modificatif 1 n° PA 01425421D0002 M01 accordé le 23 Novembre 2021

LOT n°
A

Superficie totale : 970 m²

Cadastre : ZA n°297 et 320

Surface de plancher : 570 m²

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



ZA.320 : 9a 08ca

ZA.297 : 0a 62ca



Dossier n° : 1655-18A

PONT-ÈVÈQUE - Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-Èvêque

CAEN - Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE - Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix
Place des Trois Croix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successors de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
IVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	20.07.2021	JoH
B	Mise à jour	22.08.2022	JoH
C	Mise à jour	14.09.2022	JoH

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

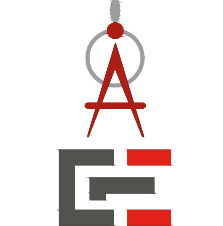
Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Délimitation - Bornage

- NON DEFINIES
- Nord Sud Est Ouest façades sur voie Autres :
- DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Lot 14 ZA n°319 et ZA 298	19/11/2021	 <p>GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE</p> <p>Guillaume DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT</p> <p>PONT L'ÉVÊQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr</p>	13/09/2022
Limite SUD	Voirie ZA n°296 et 307	19/11/2021		13/09/2022
Limite OUEST	Voirie ZA n°327	19/11/2021		13/09/2022
Limite EST	Commune d'Eterville ZA n°301	19/11/2021		13/09/2022

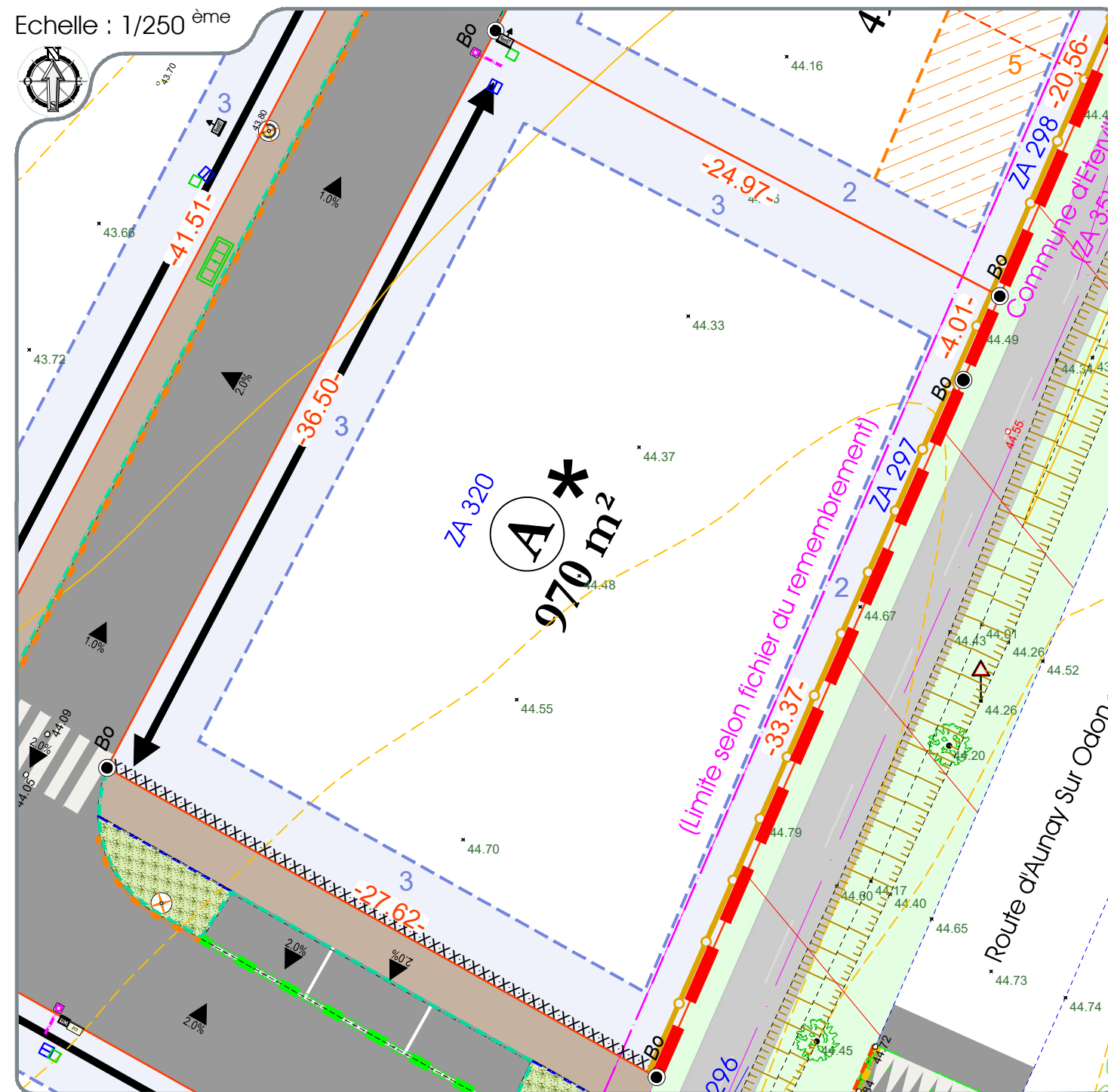
Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 970 m².

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 14 Septembre 2022,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-L'Évêque,



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE		LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
	Application cadastrale		Enrobé noir (chaussée, stationnement)
	Périmètre des lots		Marquage différencié
	Zone non aedificandi et cote de recul		Béton (Aire poubelle à verre)
	Zone non aedificandi obligatoirement paysagée avec obligation de planter minimum 3 arbres ou arbrisseaux par parcelle dans cette zone (à charge acquéreur) voir PA10 pour plus d'information		Enrobé coloré ou revêtement différencié (Trottoir)
	Construction en limite séparative ou en recul et cote de recul de 2m minimum		Sable stabilisé (Sente piétonne)
	Zone d'alimentation du volume principal (obligation d'implantation) et largeur de celle-ci (= 5m)		Espaces verts
	Emplacement indicatif des places de stationnement non closes et non couvertes		Boîte de branchement Eaux Usées
	Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes et non couvertes		Coffrets électriques
	Accès véhicule interdit obligation d'implantation en limite pour tout ou partie de la construction		Citerne eau potable
	Accès possible		Regard télécom
			Coffrets Gaz

LEGENDE BRANCHEMENTS

La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
 - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
 - Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
 - Levé topographique en Septembre 2018

